

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom: 3A Mate

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0003021-0000

Numéro de l'autorisation: BE2016-0019

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	4
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Belgique 3A MATE

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	CIN CELLIOSE
	Adresse	Rue de la Verrerie 69310 Pierre Bénite France
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0003021-0000	
Numéro de l'autorisation	BE2016-0019	
Date de l'autorisation	2016-06-22	
Date d'expiration de l'autorisation	2026-06-21	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	CIN CELLIOSE S.A.
Adresse du fabricant	Chemin de la Verrerie, BP 58 69492 Pierre Bénite France
Emplacement des sites de fabrication	10 boulevard du Poitou 49300 Cholet France
	31 avenue Robert Schumann 69360 Saint Symphorien d'Ozon France

Nom du fabricant	CIN VALENTINE SAU
Adresse du fabricant	Riera seca numero 1 poligono ind Can Millans 08110 Montcada i Reixac (Barcelona) Espagne
Emplacement des sites de fabrication	Riera seca numero 1 poligono ind Can Millans 08110 Montcada i Reixac (Barcelona) Espagne

Nom du fabricant	CIN Corporacao ind do norte SA
Adresse du fabricant	Avenida D Mendo 831 apartado 1008 4471-909 Maia Portugal
Emplacement des sites de fabrication	Avenida D Mendo 831 apartado 1008 4471-909 Maia Portugal

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	24 - Deltaméthrine
Nom du fabricant	Bayer Crop Science Limited
Adresse du fabricant	Bayer House, Central Avenue, Hiranandani Gardens, Powai 400076 Mumbai Inde
Emplacement des sites de fabrication	Bayer Vapi Private Limited, Plot 306/3, 2 phases, GIDC 396195 Gujarat Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Deltaméthrine	(S)-a-cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52918-63-5	258-256-6	0.74

2.2. Type de formulation

Pâte à base d'eau formant un film (PA)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Contient du 2-octyl-2H-isothiazol-3-one, du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et un mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazolin-3-one (3:1)..
Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

Éviter le rejet dans l'environnement.
Recueillir le produit répandu.
Éliminer le contenu dans .conformément aux réglementations en vigueur.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Professionnels

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Produit insecticide

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Culicidae: Aedes spp-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-Aedes mosquitoes
Muscidae: Stomoxys calcitrans-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-Stable flies
culicidae: Anopheles spp-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-Anopheles mosquitoes
culicidae : Culex spp-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-Mosquitoes
Muscidae: Musca domestica-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-House fly
Pyroglyphidae: Dermatophagoides pteronyssinus-larvae and adults-House dust mites

Domaine d'utilisation

Intérieur

A l'intérieur des habitations, des locaux commerciaux et le cas échéant de logements d'animaux domestiques (centres équestres et chenils). Cette peinture prête à l'emploi ne doit pas être utilisée dans d'autres bâtiments d'élevage, ni sur des surfaces qui pourraient être en contact avec des ustensiles à usage alimentaire, des denrées ou des boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
Peinture prête à l'emploi.

Méthode(s) d'application	<p>Peinture - Le produit est appliqué sans dilution à l'aide d'un rouleau ou d'un pinceau. Le produit ne peut pas être appliqué par pulvérisation.</p> <p>Le produit ne doit être appliqué que sur une surface préalablement recouverte d'une sous-couche.</p>
Taux et fréquences d'application	<p>100 g de produit / m² soit 1 L de produit pour 14 m² de surface à traiter - 100 - Durée de protection : 2 ans</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Seaux en fer-blanc sertis d'un couvercle de 2,5 et 10 L, vernis à l'intérieur avec une résine de type époxy-phénolique.</p> <p>-</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les doses d'emploi recommandées et lire les instructions fournies.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistant de la population).
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Ne pas appliquer dans les installations des chats ou d'autres espèces présentant une sensibilité particulière à la deltaméthrine.
- Ne pas utiliser en même temps qu'un traitement antiparasitaire vétérinaire contenant une substance de la famille des pyréthrinoides.
- Appliquer uniquement dans des bâtiments vides, en l'absence d'animaux.
- Ne pas appliquer sur des surfaces susceptibles d'être léchées par les animaux.
- Attendre le séchage complet des surfaces, avant de faire ré-entrer les animaux.
- Ne pas toucher les surfaces fraîchement traitées avant séchage complet.
- Ne pas appliquer sur des surfaces qui pourraient être en contact avec des ustensiles à usages alimentaires, des denrées ou des boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Ne pas laver le matériel contaminé sous l'eau courante.
- Un film plastique approprié doit être placé au sol lors de l'application.
- Pour l'applicateur, porter un équipement de protection jetable (gants et vêtements de protection).
- Les surfaces traitées (murs et plafonds) ne doivent pas être nettoyées à l'eau. En cas de lavage occasionnel, ne pas évacuer les eaux de lavage dans les systèmes d'évacuation des eaux. Sur les murs nécessitant un lavage régulier, ne pas appliquer le produit à une hauteur inférieure à 1,50 m.
- Utiliser obligatoirement un système de récupération des eaux souillées et des boues de peinture résiduelles pour le nettoyage du matériel.
- Ne pas rejeter le produit non utilisé, les boues de peinture résiduelles, ni les eaux de rinçage du matériel sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes, etc.) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas d'ingestion : rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Appeler le centre antipoison ou consulter un médecin. Lui montrer l'étiquette, l'emballage ou la notice du produit.
- En cas d'inhalation : mettre au repos et à l'air frais, si des symptômes respiratoires apparaissent, appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : ôter les vêtements imprégnés de produits. Rincer et laver abondamment avec de l'eau et du savon. En cas de symptômes, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau pendant 10 minutes. Consulter un ophtalmologue, notamment en cas de rougeur, de douleur, ou de trouble de la vue. Lui montrer l'étiquette, l'emballage ou la notice du produit.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

L'emballage, les résidus de peinture, le matériel contaminé non nettoyé et/ou les eaux et boues de rinçage doivent être éliminées dans un circuit de collecte approprié

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation : 2 ans

6. Autres informations

- En cas de constatation d'inefficacité du traitement (suspicion de résistance), l'autorité compétente devra en être informée par le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché.
- Il conviendra de recueillir des données de référence et de suivre les niveaux d'efficacité sur les populations dans des zones clés (au moins une enquête par an), de manière à détecter tout changement significatif de sensibilité à la substance active. Les informations issues des programmes de suivi de la résistance permettent de détecter les problèmes précocement, et donnent des informations pour une prise de décision adaptée.